

Accord de partenariat entre l'Ordre des Experts-Comptables et le Crédit Agricole

Les caisses régionales du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - Toulouse et Midi Toulousain et Pyrénées Gascogne et l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi Pyrénées, ont conclu le 6 février 2009 un accord de partenariat.

Cet engagement vise à faciliter la dématérialisation des échanges de relevés bancaires et de liasses fiscales, à l'aide de la plateforme sécurisée jedeclare.com, entre les experts-comptables et les agences du Crédit Agricole.

Des échanges gagnant-gagnant à forte valeur ajoutée pour tous les partenaires

Par un simple accès sécurisé à internet, l'expert-comptable abonné à jedeclare.com récupère à son rythme et quand bon lui semble les relevés bancaires de ses clients et les intègre dans son propre logiciel comptable.

Cette transmission de données lui évite ainsi toute saisie et contrôle des écritures des relevés bancaires. Totalement géré par le portail jedeclare.com opéré par Extelia, ce service ne demande pour l'expert-comptable aucune mise en œuvre technique, ni ouverture d'un compte bancaire au Crédit Agricole.

L'expert-comptable peut transmettre à la banque la liasse fiscale de son client, neutralisant ainsi ses frais bancaires de collecte.

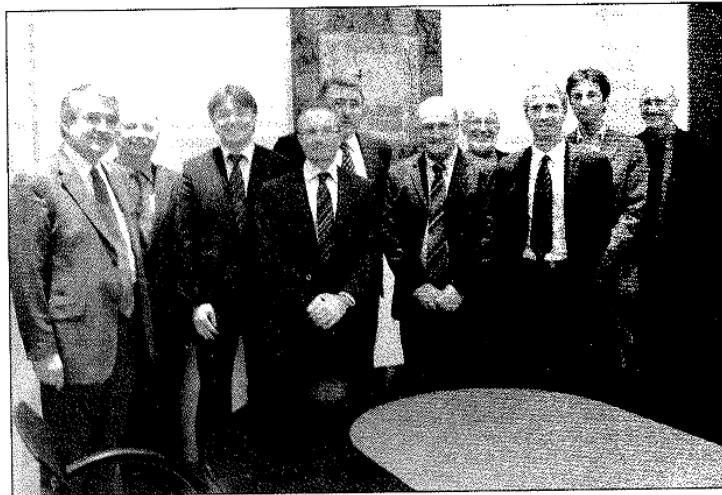
Gagnant pour tous les partenaires, cette télétransmission d'échange de données accélère le cycle du traitement de l'information, réduit les coûts et permet à la banque de disposer d'un dossier client actualisé et opérationnel pour accompagner au mieux son client lors de ses demandes de financements.

Une nouvelle étape pour réduire les documents papier, les allers-retours de courrier, les déplacements mais aussi pour permettre de bâtir une communication professionnelle encore plus personnalisée.

La démarche résolument qualitative contribue également à réduire les coûts pour l'ensemble des acteurs.

A propos du Crédit Agricole

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi Toulousain (Haute Garonne - 1100 salariés - 107 agences), de Nord Midi Pyrénées (Tarn, Tarn et Garonne, Lot et Aveyron - 1400 salariés - 149 agences), et de Pyrénées Gascogne (Gers, Hautes Pyrénées, et Pyrénées Atlantiques - 1750 salariés - 150 agences) représentent le premier acteur bancaire régional. Dans un marché bancaire perturbé et dans un contexte financier international difficile, le Crédit Agricole poursuit son développement et conforte sa position de leader en Midi Pyrénées. Ce développement s'inscrit dans une dynamique commerciale ambitieuse sur l'ensemble de nos marchés, et notamment envers les marchés des professionnels et des entreprises. Le déploiement de cet accord avec l'Ordre des Experts-Comptables et Je



Déclare.Com va permettre d'optimiser les échanges entre les Experts-Comptables et le Crédit Agricole pour faciliter les relations avec nos clients.

A propos de www.jedeclare.com

Acteur majeur de l'e-administration depuis 2001 avec 5 millions de flux télé déclaratifs en 2008 concernant 900 000 entreprises par le biais de 6 000 cabinets utilisateurs et 300 organismes de gestion agréés, jedeclare.com est la plateforme globale d'intermédiation pour une approche globale de tous les flux : déclarations fiscales et sociales, relevés bancaires, factures électroniques, archivage légal, comptes de campagne ... Ainsi, jedeclare.com assure la télétransmission des données fiscales, sociales, comptables et financières à la Direction Générale des Impôts, aux organismes de gestion agréés (OGA), aux banques, aux organismes de protection sociale (OPS) et à tous autres destinataires.

jedeclare.com, dont l'opérateur est Extelia, a été conçu par l'Ordre des Experts-Comptables sur la base des travaux de l'association Edificas. Il est géré administrativement par ECMA (Expert-comptable Média Association).

Pour consulter la liste des banques partenaires : www.jedeclare.com

A propos de l'Ordre des Experts Comptables - www.experts-comptables.fr

L'Ordre des Experts-Comptables est une institution nationale, qui a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, la défense et le développement de la profession d'expert-

comptable, tant en France qu'à l'étranger. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie professionnelle.

L'Ordre met en oeuvre des normes et publie des recommandations, que les experts-comptables doivent appliquer dans l'exercice de leurs fonctions. Il participe à l'élaboration et à la diffusion de la doctrine comptable nationale et internationale.

Au-delà de ce rôle fédérateur, l'Ordre des Experts-Comptables se veut également une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. Sa proximité avec le monde de l'entreprise lui permet d'intervenir sur les questions visant à assurer une meilleure efficacité aux entreprises et de faire des propositions en la matière.

L'Ordre des Experts-Comptables est représenté par le Conseil Supérieur, (composé de 66 membres dont 22 présidents de Conseils régionaux), ainsi que par 22 Conseils régionaux.

Pour en savoir plus sur l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées : www.ectoulouse.com.

A propos d'Extelia, le prestataire technique de jedeclare.com

Issue d'entreprises présentes sur le marché français depuis 1970, Extelia est née le 1^{er} novembre 2008 de la reprise des activités « Externalisation des process clients » du groupe Extelia par le groupe La Poste. Filiale à 100 % de Docapost, Extelia en est la branche dédiée à la gestion de back-offices externalisés de la relation client.